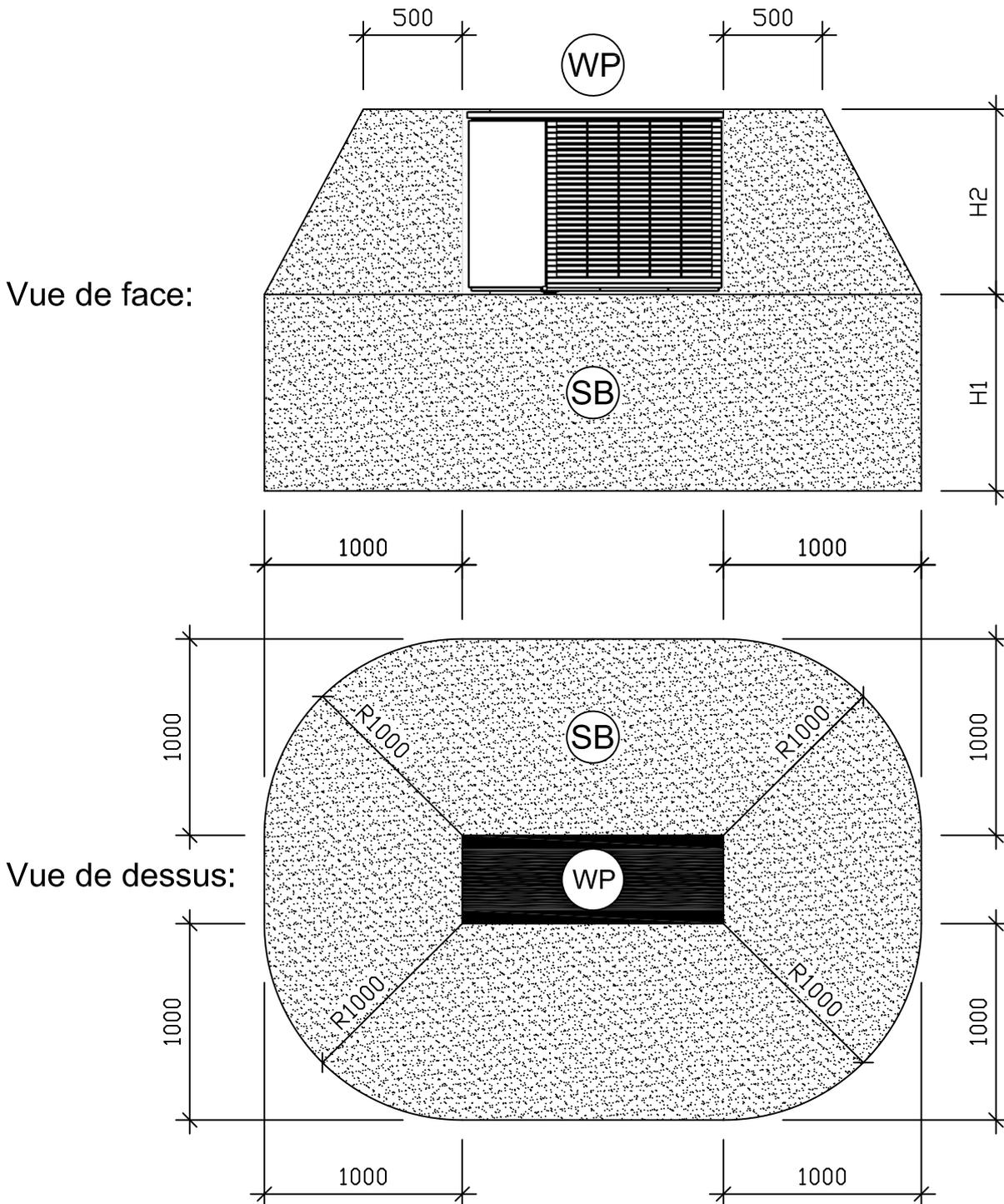


La pompe à chaleur ne peut être installée qu'en extérieur.



WP Pompe à chaleur

SB Zone de protection (pas de source inflammable, de fenêtre, de porte, de ventilation, d'une source de lumière, d'interrupteur électrique)

H1 Distance jusqu'au sol

L'installation doit être placée de manière à ne mettre aucune personne en danger et que le bâtiment soit aussi protéger en cas de fuite du réfrigérant.

Dans la zone de protection (SB), située entre le bord supérieur et le sol, il ne doit se trouver aucune source inflammable, ni fenêtre, ni porte, ni ventilation ou puit de lumière, etc..

La zone protection (SB) ne doit pas s'étendre aux propriétés voisines ou sur la voie publique.

Le traversée murale de l'enveloppe du bâtiment doit être étanche au gaz.